

AVIS D'AVENANT A UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°22-001

GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE

DIRECTION TERRITORIALE DE ROUEN

La Direction Territoriale de Rouen a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située à Grand Couronne, dont la référence sur le site Realestate Haropa Ports est le 5476 et en vue de l'implantation d'une activité d'exploitation de bâtiments.

A l'issue de la procédure de publicité, et suite à la cession des bâtiments de la société IVANHOE LOGISTIQUE située à Paris, la société SAS HIGHWAY France LOGISTICS 8, dont le siège social est à Montreuil est la seule à avoir manifesté son intérêt pour occuper le site dans le cadre d'une reprise de l'exploitation des bâtiments.

Lors de sa séance du 3 décembre 2021, le Directoire du Grand Port Maritime de Rouen a approuvé la conclusion d'un avenant de transfert n°1 à la Convention d'Occupation Temporaire n°76-319/226 au profit de la société SAS HIGHWAY France LOGISTICS 8 portant sur la dépendance susvisée.

Description de la dépendance : centre de stockage clos et couvert ainsi que des bureaux et des locaux techniques à usage de logistique maritime (TCMD).

Durée de l'avenant à la convention : jusqu'au 30 avril 2043

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces - Tel : 02.35.52.96.94 - adresse mail : sage@haropaport.com

Cet avenant à la Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **07/01/2022**